

Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 10 – 2013 (OCTOBRE 2013)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de Catherine Rochard**
- 3 **Meeting de l'Union Départementale**
- 4 **Intervention de C. Rochard au meeting (résumé)**
- 5 **Discours de P. Pavaudeau au meeting (résumé)**
- 6 et 7 **Extraits de la résolution du CCN FO des 19 et 20 sept.**
- 8 **Manifestations du 15 octobre pour le retrait de la réforme des retraites**
- 9 **Résultats d'élections professionnelles**
- 9 **Vos droits (jurisprudences)**
- 10 et 11 **Réforme Peillon, rythmes scolaires. Action des syndicats FO des enseignants et des territoriaux**
- 12 **Affiche « Non au travail du dimanche »**

Encart : tract « non au travail du dimanche »

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr

site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD

Retraites, austérité, salaires... REVENDIQUER !





L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Discours de Catherine Rochard à l'issue de la manifestation du 15 octobre

pour cela, en place une politique d'austérité.

Cette contre réforme des retraites comme celle de 2010, comme toutes les autres, est inacceptable et constitue une mesure de régression sociale sans précédent.

Il n'y a guère que Laurent BERGER de la CFDT pour feindre de croire à une réforme juste et équilibrée. Il déclare d'ailleurs « Je suis tout à fait à l'aise avec cette réforme et le travail que nous avons fait. »

Alors que le financement de la protection sociale repose sur les cotisations salariales et patronales.

Il n'y a jamais eu autant de cadeaux pour les patrons : 200 milliards d'€uros d'exonérations de charges, 20 milliards d'€uros de crédit d'impôt et pour compenser le relèvement de la cotisation retraite, ils vont voir la cotisation famille diminuer.

Camarades,

Depuis 2008, les plans d'austérité se succèdent, les contre réformes s'accroissent.

En 2013, après la loi scélérate sur la **sécurisation de l'emploi, la contre réforme** sur les retraites, la réforme fiscale qui touche 1 million 200 contribuables supplémentaires, le gouvernement va poursuivre sur l'assurance chômage et la

formation professionnelle. Et pendant ce temps-là, **la situation de l'emploi se dégrade**, des milliers de salariés sont chaque jour mis à la porte des entreprises.

Les salaires sont bloqués dans la fonction publique et il y a peu ou pas de négociations dans le secteur privé.

Camarades,

Le gouvernement a besoin pour faire passer ces contre réformes (comme partout en Europe je vous le rappelle) du consensus avec les organisations syndicales.

Or, c'était sans compter depuis mars 2013 sur la résistance mise en place avec vous, camarades de la CGT, de la FSU, de SOLIDAIRES et de l'UNEF, dans le combat contre l'accord sur la sécurisation de l'emploi.

Cette résistance nous l'avons amplifiée dans cette bagarre contre la réforme des retraites.

Et bien, Camarades,

Face au gouvernement qui a décidé de faire payer la crise aux salariés, aux chômeurs, aux jeunes et aux retraités, plus que jamais, poursuivons partout dans nos entreprises, les administrations, la discussion pour demain mettre en échec **cette politique d'austérité et son cortège** de contre réforme.

Merci.

Camarades,

A Angers comme à Paris et dans toute la France, nous sommes dans la rue en grève et manifestation car les débats sur le projet de loi sur la réforme des retraites ont été **ouverts à l'Assemblée Nationale le 7 Octobre 2013.**

Côté cour, Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé prétend en commission que **« Nous avons délibérément choisi d'écarter toute mesure brutale comme le relèvement de l'âge de départ à la retraite ! »**

Au même moment, côté jardin, son collègue Pierre MOSCOVICI écrit à la Commission Européenne que **« L'âge de départ à la retraite est maintenu à 62 ans mais l'âge effectif de départ à la retraite qui constitue le critère déterminant au regard de la soutenabilité des finances publiques, devrait mécaniquement augmenter avec l'allongement de la durée de cotisation. »**

Camarades,

Tout est dit. Cette contre réforme est faite pour répondre aux injonctions européennes qui exigent de la France qu'elle ne dépasse pas les critères de 3 % du PIB de son déficit public et qu'elle mette

Meeting de rentrée de l'Union Départementale



200 militants et adhérents FO rassemblés dans la grande salle de la bourse du travail

Cette année, c'est notre camarade Pascal Pavageau, secrétaire confédéral chargé du secteur « Économie », qui représentait la confédération.

Plus de 200 militants et adhérents Force Ouvrière étaient présents à ce rassemblement.

Catherine Rochard, **secrétaire générale de l'Union Départementale** a introduit le meeting. De nombreux camarades sont intervenus sur la situation et faire état de la colère qui gronde dans leurs secteurs respectifs.

Magali Lardeux (instituteurs) et Patrice Bouyer (territoriaux) **ont décrit** la situation catastrophique dans les écoles aussi bien pour les enseignants que pour les agents territoriaux, du fait de la réforme « Peillon », notamment de la « réforme des rythmes scolaires ». Rejetée par tous, mais maintenue coûte que coûte par des municipalités « aux ordres » du gouvernement Ayrault-Peillon, parce qu'elle représente le premier acte de la « territorialisation » **de l'école, c'est** -à-dire son passage sous la coupe des élus locaux et régionaux.

Christian Mérot (Union Syndicale des métaux, **secrétaire adjoint de l'UD**) est revenu sur la scandaleuse politique salariale du patronat et sur les incidences en **terme d'emploi des réformes des retraites successives**. Ce sont plus d'un million d'emplois perdus du fait de la réforme Fillon, combien pour celle en cours ? Il indique que les velléités des patrons **pour mettre en œuvre la loi dite** « de sécurisation du travail », **issue de l'ANI** du 11 janvier, sont fortes. Ainsi, dans le département, Valéo cherche à en négocier un.

Il termine son intervention en réaffirmant la nécessité de revendiquer sur les salaires.

Louis Landais (La Poste) a fait un tour **d'horizon sur les méfaits de la politique** de privatisation de La Poste, notamment en terme de fermeture de site, de suspensions de tournées, de souffrance au travail

Bernard Yvin (**Retraités FO**) a insisté sur le fait que, pour la première fois, une **réforme des retraites s'attaque aux retraités eux-mêmes**, en organisant une **baisse de leur pouvoir d'achat**. Il a insisté sur le fait que les retraités seront là, avec les actifs, sur tous les fronts et a appelé les camarades futurs retraités à **rester dans l'organisation**.

Pierre-Yves Landreau (**sécurité sociale**) a décrit les incidences des politiques de restrictions budgétaires dans les **organismes, en termes de réduction d'emplois**, de fermeture de sites, de conditions de travail.

Jean-Jacques Nicolai (cadres de la sécurité sociale et UD) est revenu sur projet de loi de finance de la sécurité sociale, indiquant que ce sont plus de **6 milliards d'euros « d'économies »** qui sont programmés. Après avoir détaillé **l'intervention du syndicat dans le secteur**, il indique que FO est la seconde **organisation à l'échelle nationale, avec l'objectif de devenir la première** aux prochaines élections.

Pascal Pavageau a clôturé le meeting par un discours d'une grande clarté sur la mainmise de l'Europe comme sur les **politiques d'austérité qu'elle impulse**, démontrant leur stupidité économique et **sociale, et qu'elles n'ont en fait qu'un seul objectif** : casser les acquis sociaux. Il a terminé son intervention par une injonction enthousiaste aux militants : **« RE-VEN-DI-QUEZ ! Construisez vos syndicats, c'est la seule voie pour mettre un terme à ces politiques »** (voir plus loin des extraits de son discours)



Intervention de Catherine Rochard au meeting (résulté)



Après avoir salué la présence de Pascal Pavageau, Catherine Rochard poursuit : « Il y a un an, lors de notre meeting de rentrée, FORCE OUVRIERE avait engagé une bagarre contre la signature par le gouvernement français du T.S.C.G. FORCE OUVRIERE dénonçait la mise sous tutelle par l'Europe du budget de l'État Français considérant que les marges de manœuvres financières allaient être réduites et contraindre les négociations. L'objectif du T.S.C.G., c'est bien de réduire les déficits publics et répondre au critère de 3% dans les plus brefs délais. Et les faits nous ont donnés raison !!

Elle indique alors que c'est bien cette signature, par le gouvernement français, qui a provoqué l'accentuation des politiques de rigueur, et la mise en œuvre de contre-réformes : l'ANI du 11 janvier d'abord, retranscrit depuis dans la loi. « Notons la précipitation des employeurs à proposer des accords de compétitivité », dit-elle, et maintenant le projet de réforme des retraites. Remarquant que ce projet, qui, s'il est loin de reprendre l'ensemble des dispositions du rapport Moreau, notamment parce que le gouvernement n'a pas obtenu le « consensus » qu'il appelait de ses vœux, ce projet donc n'en poursuit pas moins, en l'aggravant, la réforme Fillon.

Elle en détaille les principales mesures, puis conclut sur ce sujet en indiquant : « Camarades, nous avons en-

core la possibilité de faire reculer le Gouvernement. Il n'y a en France, contrairement aux autres pays en Europe, aucun pacte social. FORCE OUVRIERE et la C.G.T. l'ont combattu. Alors le 15 octobre, l'U.D. FORCE OUVRIERE 49 sera présente à Paris avec ses militants, ses adhérents et nous verrons également ce qu'il y aura lieu de faire dans le département et peut-être même avec la C.G.T. qui souhaite nous rencontrer. »

Catherine Rochard poursuit : « La question des retraites est intimement liée à celle des salaires et de l'emploi. FORCE OUVRIERE répète à l'environnement que l'augmentation des salaires permettra de relancer la croissance..., générera des emplois et des cotisations ... sociale ». Puis elle en vient à la situation de l'emploi dans le département, qu'elle détaille en indiquant les plans de licenciements passés et en cours, les diminutions de postes de travail aussi bien dans le public que dans le privé.

Catherine Rochard revient alors sur les conditions de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, portée par la municipalité d'Angers, qui est une vraie catastrophe. Elle revient sur les réactions des élus d'une part, qui ont accusé FO de ne « rien représenter » à la ville, et de l'académie d'autre part, qui veut interdire la tenue d'heures d'information syndicale, en indiquant : « Eh bien, Mesdames et Messieurs les élus, soyez attentifs : les

personnels n'en peuvent plus et la réaction pourrait être forte et FORCE OUVRIERE se chargera de porter les revendications et d'organiser la mobilisation. »

Catherine Rochard évoque ensuite la question de l'ouverture des magasins le dimanche, en indiquant que le Maire souhaite revenir sur un acquis historique à Angers et autoriser des ouvertures deux dimanches avant Noël. Elle indique ce qui a été déjà fait, et que l'UD va mener une campagne dans les prochaines semaines sur ce sujet.

Elle termine son discours par ces mots :

« Sur ce dossier, comme sur tous les autres, il nous fait continuer à poser nos revendications qui s'opposent à la politique d'austérité. Nous le répétons les salariés n'ont pas à payer la crise. Il nous faut donc continuer à les organiser autour du syndicalisme libre et indépendant qu'est FORCE OUVRIERE.

Camarades, nous avons 2 bonnes semaines pour préparer les grèves et les manifestations le 15 octobre. Alors plus que jamais, retrouvons nos manches pour que demain ensemble, salariés du public et du privé, chômeurs, retraités, nos revendications aboutissent.

Vive l'Union Départementale du Maine et Loire, Vive la confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.



Discours de Pascal Pavageau (résumé)



Pascal Pavageau commence son discours par une charge contre « la sobriété » revendiquée par le gouvernement, indiquant que derrière ce mot, il y a la décroissance, et la rigueur.

Évoquant la signature du TSCG par le gouvernement, Pascal Pavageau indique qu'il l'a signé sans en changer une virgule, alors qu'en campagne électorale, le futur président le déclarait « inacceptable » et indiquait qu'il le renégocierait.

Or c'est ce TSCG qui fait que l'Europe impose sa politique au gouvernement français. Et par quel biais ? Une commission Européenne en Europe, un « haut conseil des finances publiques » en France, vont imposer des directives budgétaires à un gouvernement, à l'assemblée nationale.

Des organes désignés, et non élus, imposent leurs directives à la représentation nationale élue. C'est cela le TSCG.

Pascal Pavageau revient ensuite sur certaines données prétendument « économiques » et qui n'ont pas de sens. Les 3% de « déficit structurel » annuel ? Personne n'est capable de définir de manière opérationnel ce qu'est un « déficit structurel ». Les 85 % du PIB comme « mur » de dette à ne pas dépasser ? C'est comparer deux choses non comparables : une richesse produite ANNUELLE avec une dette qui s'étale sur des années, voire des dizaines d'années.

Pascal Pavageau revient sur les conséquences dramatique que ces politiques d'austérité ont eu en Grèce, en Espagne, en Italie...

Et de conclure sur ce chapitre : « Alors oui, l'austérité tue. Elle tue l'emploi, elle tue l'activité, elle tue les économies. Elle tue physiquement des hommes, des femmes et des enfants, elle tue des travailleurs. Elle est aberrante, inacceptable, et nous la combattons de toutes nos forces. »

Il revient ensuite sur la MAP en prouvant, chiffres à l'appui, que c'est non seulement toute la RGPP, prétendument abandonnée, mais bien plus : une RGPP++.

La conséquence ? Encore plus de suppressions d'emplois, et le recours... Non pas au privé, mais au « bénévolat ». Il cite en exemple les associations qui sont appelées à intervenir à l'école dans le cadre de la modification des « rythmes scolaires », dans la culture, dans « l'environnemental ».

Quant aux « missions » prioritaires (police, éducation nationale), les embauches se font non pas sur des emplois statutaires, mais des emplois contractuels.

Pascal Pavageau commente le prétendu déficit des comptes sociaux, en le comparant aux niches fiscales et sociales, des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les patrons. Et il ajoute que, sans même évoquer ces sommes pharaoniques, ces comptes sociaux seraient largement équilibrés s'il y avait une politique de relance, génératrice d'emplois.

Il insiste sur la nouvelle réforme des retraites, en particulier sur l'allongement de la durée de cotisations, en affirmant : « Ça n'a aucun sens d'allonger la durée d'activité, quelle que soit la borne ! Aujourd'hui, ceux qui partent en retraite, ont en moyenne une durée de cotisation de 37 ans 1/2. Le retour aux 37,5 années de cotisations, c'est plus qu'une revendication FO que nous portons. C'est simplement le rappel de la réalité. Nos revendications sont plus que jamais légitimes, prouvées par les faits.... Alors réaffirmons-le : il faut demander le retrait

de la réforme ! »

Pascal Pavageau revient enfin sur la « compétitivité » en établissant un lien entre la loi dite de « sécurisation de l'emploi », consécutive à l'ANI du 11 janvier, et l'acte 3 de la décentralisation.

La loi du 16 juin, c'est le renversement de la hiérarchie des normes, c'est faire que l'accord local, de l'entreprise, pourra déroger à la loi. L'acte 3 de la décentralisation, c'est permettre aux collectivités d'être créatrices d'un « droit public local », contre le droit républicain.

C'est la fin de l'égalité républicaine, qui suppose les mêmes droits sur tout le territoire de la république. C'est la « république des territoires », la fin des acquis sociaux... C'est la rupture du pacte républicain. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à cette loi, comme nous sommes opposés à l'acte 3 de la décentralisation !

Il termine ainsi son discours :

« Alors, mes camarades, RE-VEN-DI-QUEZ ! Et la première revendication, c'est celle des salaires !

Allez voir vos collègues, établissez vos cahiers de revendications !

La revendication, c'est la syndicalisation, c'est faire savoir que non seulement nous résistons, mais nous revendiquons. Alors revendiquez ! Vous avez eu 3% aux NAO, c'est 5% qu'il faut. Et on n'attend pas les prochaines NAO. On revendique ! Ne plongeons pas dans un défaitisme dans lequel d'autres, d'une pseudo-organisation syndicale, ont tendance à vouloir nous emmener. N'écoutez pas le discours des politiques qui nous disent : « mais on ne peut pas faire autrement... ». Revendiquez sur les salaires, revendiquez sur les conditions de travail, revendiquez sur l'égalité... parce que sans revendication, il n'y a plus de syndicalisme libre et indépendant !

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive l'UD FO du Maine et Loire, vive la confédération Force Ouvrière ! »

CCN FORCE OUVRIERE, 19 et 20 septembre

Réuni les 19 et 20 septembre 2013 à Paris, (...) le CCN de la CGT-Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXIIème Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) qu'il reprend et défend.

L'austérité suicidaire

Le CCN réaffirme son opposition à toute politique d'austérité, de rigueur ou dite de « sobriété », de droite, de gauche ou syndicale.

En adoptant les traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, en particulier le TSCG, le gouvernement inscrit la rigueur dans le marbre et fragilise la démocratie : le dumping, la régression et les inégalités l'emportent sur la solidarité et le progrès. Il participe à l'instauration d'une « Europe des sanctions » et des transferts de souveraineté.

Le CCN condamne l'adoption de ces textes et leurs applications. Le CCN demande la dénonciation par le gouvernement de la traduction de ces textes (MES et TSCG) par la France. Ils portent atteinte aux droits des travailleurs, à la liberté de négociation, à la République et à la démocratie ; ils sont destructeurs pour les droits sociaux et pour la coopération européenne.

Les politiques d'austérité fondées en particulier sur la « compétitivité » et la « flexibilité » conduisent à la diminution du « coût du travail », et donc du niveau de protection sociale. (...) Elles compromettent toute politique industrielle, attaquent les principes républicains et les droits sociaux, et conduisent l'économie vers la stagnation ou la récession (...) partout en Europe.

Combattre la nouvelle contre-réforme des retraites

Le CCN se félicite de la mobilisation du 10 septembre. Même si les pressions exercées depuis plusieurs semaines, en particulier par la CGT-Force Ouvrière, ont permis d'éviter certains dangers, dont la mise en place de la réforme systémique, et d'obtenir quelques avancées à confirmer.

Cela ne saurait rendre acceptable le projet qui aggrave la situation des salariés, notamment par l'allongement de la durée d'activité. C'est pourquoi le CCN de Force Ouvrière ne peut pas cautionner cette mesure centrale du projet et exige le retrait.

En effet, cette contre-réforme s'inscrit dans la logique des cinq précédentes. Depuis 20 ans les contre-réformes ont abouti entre autre à allonger la durée de cotisation de

37,5 ans à 43 ans. Au final, ce sont les salariés, en particulier les plus jeunes, les retraités et les femmes qui font les frais de cette contre-réforme.

Par ailleurs le projet porte également atteinte à la liberté de négociation en plaçant les régimes complémentaires dans l'orbite d'un comité de surveillance. Et la fixation d'un taux maximal de cotisation vise à faire glisser les régimes de retraite vers des régimes à cotisations définies, donc à prestations variables, autre logique libérale inacceptable. En ce qui concerne la pénibilité les mesures contenues dans le projet ne peuvent constituer qu'une première étape. En l'état, elles ne sont pas suffisantes.

Le CCN revendique un dispositif de pénibilité permettant des départs avant 60 ans avec un système paritaire instaurant une mutualisation des moyens, soit au niveau interprofessionnel, soit au niveau des branches.

Comme l'a rappelé le congrès confédéral de Montpellier, le CCN s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à **60 ans à taux plein et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisation** en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Pour une autre politique économique (...) Le CCN réaffirme que l'intervention publique et la consommation des ménages sont deux clefs de la croissance pour relancer la création d'emplois en CDI à temps complet qui doit rester le contrat de travail de référence. [] rejette toute forme d'emplois précaires et temps partiel imposé.

(...) Le CCN revendique une augmentation générale des salaires et des allocations, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et retraites ainsi que des minima sociaux, (...) notamment :

- un SMIC à 1350 € nets/mois (80% du salaire médian), avec obligation d'alignement des minima salariaux des branches à chaque revalorisation, et intégration de l'indice des prix à la consommation harmonisé dans le mode de calcul,
- l'instauration obligatoire d'une prime de



transport d'un montant minimum de 400 euros par an pour tous les salariés y compris ceux qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail,

- la généralisation de l'équivalent d'un 13ème mois de salaire pour tous, la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes tout au long de leur carrière,
- l'arrêt des rémunérations individualisées flexibles, arbitraires, aléatoires et non soumises à cotisations,
- l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice pour tous les agents de la fonction publique,
- la hausse de la valeur du point d'indice (**5% immédiatement**) et **44 points supplémentaires** pour tous afin de rattraper (en partie) la perte de plus de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la fonction publique,
- la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires dans le public pour les catégories C, B et A et exige que le minimum de rémunération soit porté à 120% du SMIC,
- un minimum de pension égal au SMIC.

Pour le CCN, le maintien et la création d'emplois passent aussi par une politique industrielle nationale ambitieuse dans laquelle les pouvoirs publics doivent avoir un rôle d'initiative, d'intervention et de coordination. Le CCN prend acte de la création de la Banque publique d'investissement.

Dans le cadre des fonds et des aides financières et fiscales, le CCN exige un cadre de conditionnalités et un contrôle afin d'orienter

embre 2013, extraits de la résolution



ainsi que son rejet de l'échevinage et de la médiation. Le CCN s'oppose à la création d'un tribunal de première instance (T.P.I.) fusionnant toutes les juridictions du 1er degré, ce qui pourrait aboutir, si ce n'est à une disparition des conseils de prud'hommes, à tout le moins, à leur « rattachement fonctionnel » à ce T.P.I. (...)

Défendre la République et les services publics

(...) Le CCN rappelle l'opposition de la CGT-FO à tout nouvel acte de décentralisation. (...) Le CCN s'oppose à toute velléité de remettre en cause l'État républicain au profit d'un État fédéral des régions. A ce titre, le CCN se félicite du résultat du référendum local du 7 avril, contre la constitution d'une collectivité d'Alsace unique.

Le CCN exige l'arrêt complet de la RGPP ainsi que l'abrogation de la loi HPST et de la loi portant réforme des collectivités territoriales. Il exige l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique. Il revendique les recrutements statutaires nécessaires à l'exercice des missions publiques. Le CCN s'oppose à la "Modernisation de l'action publique" accentuant la RGPP.

(...)Le CCN réaffirme sa volonté de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique.

Le CCN confirme son opposition à la territorialisation de l'école publique mise en œuvre par la loi de refondation de l'école. (...)

Défendre la Protection sociale

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité sociale fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé. (...) Il condamne les préconisations de la cour des comptes, qui entend « enrayer la spirale de la dette sociale » par une baisse des dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie. Ces orientations sont la traduction de la mise en œuvre des traités budgétaires et de la règle d'or que nous combattons.

(...) Le CCN rappelle qu'il ne peut être question pour FO de transférer des cotisations patronales sur des prélèvements salariaux,

que ceux-ci relèvent de la cotisation ou de l'impôt. (...) Il réitère son attachement au maintien de la branche famille au sein de la Sécurité sociale.

(...) Le CCN condamne le projet de fiscalisation de la participation patronale aux financements des contrats collectifs de couverture complémentaire santé. Cette nouvelle ponction fiscale réduira d'autant le pouvoir d'achat des salariés.

Défendre la liberté syndicale, le syndicalisme libre et indépendant

(...) Le CCN réaffirme sa condamnation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME. La liberté syndicale et la négociation sont les piliers de notre édifice républicain en matière sociale.

Le CCN revendique l'abrogation de ces lois.

(...) Le CCN dénonce le manque de fiabilité et d'exhaustivité des mesures qui ont servi au calcul de la représentativité et au poids des organisations syndicales servant pour la négociation des accords. Il se félicite des contentieux engagés par la CGT-FO et des Fédérations à l'encontre des arrêtés de représentativité nationale interprofessionnelle et de branches.

(...) Le CCN engage l'ensemble des militants et syndicats à se mobiliser d'ores et déjà dans la perspective des élections professionnelles dans la fonction publique de décembre 2014. (...) La place et le rôle de la CGT-FO pour défendre le service public républicain, la fonction publique et ses agents impliquent la mobilisation de tous.

Le CCN inscrit son action dans la continuité du meeting du 24 janvier 2013 contre l'austérité, des mobilisations contre l'ANI du 9 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013, et des grèves et manifestations du 10 septembre.

Afin de faire aboutir les positions et revendications de la CGT- Force Ouvrière et faire reculer le gouvernement sur son projet de contre-réforme des retraites (projet de régression sociale), le CCN mandate la Commission Exécutive et le bureau confédéral pour poursuivre le combat et prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève interprofessionnelle, et décider entre autres d'une initiative nationale, qui pourrait prendre la forme d'un rassemblement national devant l'Assemblée nationale avec des délégations de chaque union départementale et fédération nationale selon les modalités restant à définir.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention Paris, le 20 septembre 2013

l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national avec des contreparties réelles sur l'emploi.

(Pour FO) il s'agit de tout mettre en œuvre pour empêcher les délocalisations, les externalisations, de stopper le dumping fiscal, salarial et social et autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale par l'État et le contrôle des entreprises, par une nationalisation temporaire ou définitive selon les cas, et, quand la situation l'exige, sans indemnités ni rachat, pour sauver l'emploi.

Le CCN dénonce la logique de décroissance et de «sobriété» qui détermine les orientations du projet de loi de transition énergétique et qui conduit à entériner la rigueur budgétaire et à détruire de nombreux emplois privés et publics. Pour le CCN, les politiques publiques dites environnementales, incitatives ou contraignantes, se doivent, comme les autres, d'être financées par l'impôt républicain. C'est pourquoi FO est opposée à la mise en place de nouvelles taxes écologiques qui baissent le pouvoir d'achat des salariés et des ménages, développent l'impôt indirect et constituent des freins à l'emploi.

Contre toute forme de chantage à l'emploi

Le CCN dénonce la loi du 14 juin 2013 qui transpose l'accord national interprofessionnel du 9 janvier 2013 que FO n'a pas signé. Ce texte se caractérise par plus de flexibilité immédiate pour tous les salariés ainsi que la remise en cause de leurs droits et acquis. Le CCN demande l'abrogation de cette loi (...)

(...) Le CCN réaffirme son attachement à la juridiction prud'homale et à sa spécificité,

15 octobre : à Paris devant l'assemblée nationale, dans toute la France, manifestations et rassemblement.

Retrait du projet de loi sur les retraites !

Le mardi 15 octobre, FO et la CGT, rejointes par la FSU, Solidaires et l'Unef appelaient les salariés à manifester pour le retrait du projet de loi sur les retraites.

A Angers, Saumur, Cholet, plusieurs centaines de salariés se sont rassemblés. Une cinquantaine de camarades se sont rendus, en car, à la manifestation à Paris, devant l'assemblée nationale.

A l'issue de la manifestation d'Angers, Catherine Rochard a pris la parole. Son discours est retranscrit en éditorial dans ce numéro.

Ci-contre et ci-dessous, quelques photos de la manifestation d'Angers, une de celle de Paris, et des extraits du discours de Jean-Claude Mailly.



Extraits du discours de Jean-Claude Mailly à la manifestation du 15 octobre, à Paris

Camarades,

Pour la 6ème fois en 20 ans, un gouvernement prend la décision de réformer, ou plutôt contreréformer, la retraite.

Pour la 6ème fois en 20 ans un gouvernement et une majorité parlementaire veulent retarder l'âge de départ en retraite.

Alors qu'on dit au plus haut niveau de l'État que la jeunesse est la priorité, on dit à cette jeunesse qu'elle devra travailler plus longtemps, 43 ans, pour avoir droit à une retraite à taux plein. C'est-à-dire travailler jusqu'à 67 ans ou partir avant, avec une retraite amputée. Cela signifie travailler plus pour gagner moins...

Concrètement, travailler 43 ans au lieu de 37,5 ans cela revient à travailler 40 heures par semaine ! (plus de 9 000 heures de travail sur une carrière complète).

Alors qu'on dit que la jeunesse est la priorité, celle-ci commence à engranger des trimestres 3 ans plus tard que ses aînés car elle galère pour trouver un emploi stable. Que dire aux salariés de GAD ou DOUX en Bretagne

nés en 1973 ou a v a n t qu'ils vont être licenciés et q u ' i l s devront travailler p l u s l o n g - t e m p s !

Quant à c e u x

qu'on appelle les seniors, un sur deux dans le privé n'est plus en activité quand il prend sa retraite et de plus en plus nombreux sont celles et ceux qui se retrouvent aux minimas sociaux, notamment parce que l'AER n'a pas été rétablie...

Déjà en 2010 nous disions : 40 ans c'est déjà trop, nous n'avons pas changé d'opinion en 2013.

En fait, retarder l'âge du départ en retraite comme l'écrit le gouvernement quand il envoie son projet de budget à Bruxelles, c'est s'inscrire dans le pacte budgétaire européen signé par la France et les autres pays européens.

C'est s'inscrire dans une logique de rigueur ou d'austérité socialement, économiquement et démocratiquement destructrice et suicidaire...

(JC Mailly détaille ensuite les possibilités de financement de la protection sociale qui pourraient se substituer à cette réforme)...

Aujourd'hui, 15 octobre 2013, nous prenons date. Rien n'est définitif. Ce qu'une loi fait, une loi peut le défaire...

Il appartient, dès lors, aux travailleurs et à leurs organisations syndicales de se faire entendre et de construire progressivement le rapport de force... Résister est indispensable, socialement, économiquement et démocratiquement.

Sur le projet de loi sur les retraites que l'Assemblée Nationale entend voter aujourd'hui, nous réaffirmons que les quelques avancées... qui demandent à être confirmées, sont lourdement plombées par le recul de l'âge de départ en retraite ...

Ce sont là des décisions lourdes de sens et graves qui rendent globalement ce projet de loi inacceptable.

**C'est pourquoi FORCE OUVRIERE le refuse ;
C'est pourquoi FORCE OUVRIERE le rejette ;
C'est pourquoi FORCE OUVRIERE le combat.**

Je vous remercie.

Résultats d'élections professionnelles

Elivia (Agro-alimentaire) Le Lion d'Angers

Bravo à nos camarades qui réalisent un score de +18% dans le premier collège, et de +19% dans le second !

Premier collège					Titulaires				Troisième collège					Titulaires								
					Inscrits	426								Inscrits	91							
					votants	269 63%								votants	64 70%							
					Blancs & nuls	30								Blancs & nul	4							
					Exprimés	239 56%								Exprimés	60 66%							
					voix	%	évol. %	sièges						voix	siège							
FO	87	36,4%	+ 17,9	2 (+1)						CGC	60	100%	1									
CGT	73	30,5%	- 16,2	1 (-1)																		
CFDT	79	33,1%	- 1,6	1																		
Les élus FO sont :					Patrick NEVEU et Stéphane HAY									Ensemble des collèges				Titulaires				
														Inscrits	596							
														votants	385 65%							
														Blancs & nul	39							
														Exprimés	346 58%							
																			voix	sièges		
FO	9	19,1%	+ 19,1	-						FO	96	27,7%	2 (+1)									
CGC	38	80,9%	-19,1	1						CGT	73	21,1%	1 (-1)									
														CFDT	79	22,8%	1					
														CGC	98	28,3%	1					

Vos droits

On ne peut pas licencier pour des faits connus au moment du prononcé d'une sanction antérieure (Cass. soc., 25 sept. 2013, n° 12-12.976)

L'employeur qui décide de ne sanctionner qu'une partie des fautes reprochées à un salarié ne peut ultérieurement s'appuyer sur les faits non sanctionnés pour le licencier.

La Cour de cassation estime que l'employeur, bien qu'informé de l'ensemble des faits reprochés à un salarié, qui choisit de notifier à ce dernier un avertissement seulement pour certains d'entre eux, épuise son pouvoir disciplinaire. Il ne peut donc plus

prononcer un licenciement pour des faits antérieurs à cet avertissement (Cass. soc., 16 mars 2010, n° 08-43.057, n° 555 FS - P + B ; Cass. soc., 22 mars 2011, n° 10-12.041).

La Cour de cassation confirme aujourd'hui sa position.

Dans cette affaire, l'employeur, ayant connaissance de divers faits "fautifs" commis par un salarié, le met à pied une journée

pour certains de ces faits. Peu de temps après, il licencie le salarié pour d'autres faits dont il avait déjà connaissance au moment du prononcé de la mise à pied. Selon les juges, en agissant ainsi, "l'employeur avait épuisé son pouvoir disciplinaire et ne pouvait plus prononcer un licenciement pour sanctionner tout ou partie d'autres faits, antérieurs à cette date, et dont il avait connaissance".

Le droit de vote de l'employeur pour la désignation du secrétaire du CE est inviolable (Cass. soc., 25 sept. 2013, n° 12-14.489)

L'employeur, en tant que président du comité d'entreprise, a le droit de prendre part à la désignation du secrétaire et du trésorier. Une clause du règlement intérieur du comité ne peut pas le priver de ce droit.

Ce n'est pas parce que, par son vote, l'employeur fait pencher la balance en faveur d'un syndicat que cela signifie qu'il prend parti (Cass. soc., 23 juin 2004, n° 02-16.875). On comprend bien alors

que ce vote peut parfois être crucial.

Ce droit de vote est un droit inaliénable. Dès lors, le règlement intérieur du CE ne peut pas y déroger en prévoyant une clause excluant la participation de l'employeur à la désignation du secrétaire et/ou du trésorier. C'est illégal.

De même, le fait pour le président du CE de s'abstenir de participer à la désignation du secré-

taire et du trésorier du CE ne constitue pas un usage.

Ainsi, dans cette affaire, ce n'est pas parce que l'employeur n'a pas participé à ce vote depuis plus de 10 ans que cela a créé un usage qu'il aurait dû dénoncer. A tout moment, s'il le souhaite, l'employeur peut donc reprendre sa place de votant, sans qu'il n'ait besoin de se justifier.

Réforme Peillon, rythmes scolaires

La réforme Peillon dite de « refondation de l'école qui » réforme » les rythmes scolaires n'en fini pas de provoquer la colère des enseignants, des agents municipaux comme des parents (voir notamment **Combat Social d'août**-septembre 2013). Le syndicat FO des territoriaux Ville-Agglomération-CCAS et le SNUDI-FO (enseignants du premier degré) ont convoqué une conférence de presse.

Ne nous plaignons pas. Pour une fois, une initiative des syndicats Force Ouvrière a eu un large écho dans la presse locale. Faut-il y voir d'abord que le sujet est sensible, et ensuite que les syndicats Force Ouvrière ont été les seuls à relayer la colère des agents territoriaux et des enseignants du primaire ? Force est de constater le pesant silence du syndicat majoritaire (le SNU-ipp FSU) comme de la CGT chez les enseignants, de la CGT pour les personnels territoriaux, syndicats qui se sont pour-

tant opposés à cette réforme des rythmes scolaires notamment en appelant, le 12 février dernier à une grève contre ces rythmes scolaires, suivie par 60 % des enseignants du primaire.

Nous reproduisons ici quelques extraits d'articles, ainsi que la prise de parole de Force Ouvrière au rassemblement devant la préfecture, auquel seuls les syndicats FO appelait ce mardi 15 octobre, ou « une petite centaine » (comme dit la presse) de personnes se sont rassemblées, pour moitié des agents territoriaux (ATSEM et animateurs notamment), pour moitié enseignants. Et ce malgré une pluie battante.

Comme l'indique Magali Lardeux, les syndicats FO vont maintenant s'adresser aux autres syndicats des secteurs pour organiser « la grève qui est à l'ordre du jour ».

ANGERS

Couacs ou désorganisation ?

FO dresse un tableau alarmiste de l'organisation des rythmes scolaires. D'autres sont plus nuancés.

Le Courrier

de l'ouest 25/10/2013

Marie-Jeanne LE ROUX
marie-jeanne.leroux@courrier-ouest.com

Des trajets de 45 minutes entre l'école et les activités, des déjeuners pris à 13 h 30 voire 13 h 45, l'absence de liste d'enfants inscrits aux activités, des animateurs qui jettent l'éponge : c'est un tableau bien noir que dresse le syndicat FO. Trois semaines après la rentrée scolaire, la mise en place des rythmes scolaires à Angers serait-elle un échec ?

Magali Lardeux, représentante FO pour le primaire, en est persuadée : « la sécurité des enfants est mise à mal ». Elle cite plusieurs exemples : « on a eu des malaises, un enfant qui arrive à la garderie à 7 h 30, a une activité à midi et ne mange qu'à 13 h 30. Il ne peut pas tenir le rythme ».

Déjà « une trentaine de démissions »

La syndicaliste s'alarme surtout pour les tout-petits : « ils ont des réajustements

différents chaque jour. Où est le bien-être de l'enfant ? On a aussi constaté que les animateurs ne savent même pas à qui ils doivent rendre les enfants à la fin des activités ».

Des conflits seraient aussi nés entre enseignants, majoritairement opposés à la réforme, et animateurs : « On réquisitionne leur classe, on utilise leur matériel... Cela les inquiète beaucoup ».

La mayonnaise ne tourne pas encore mais elle aurait bien du mal à prendre. Une trentaine d'animateurs sur les 130 recrutés en juin auraient déjà démissionné : « Certains ne correspondaient pas au profil et ont été remerciés », croit savoir Patricia Bouyer, élu FO et agent à la Ville.

« Un nouveau recrutement est en cours mais il n'y a plus l'exigence du Bafa ». Une annonce est visible sur le site de la ville. Dans le profil recherché il est simplement mentionné « Bafa souhaité ».

« Il y a un vent de panique », reconnaît Marilyne Lefranc, secrétaire générale CGT à la Ville. « Tout ça a été très

précipité ». La CGT, comme FO, était opposée à l'application de la réforme dès 2013. Les faits sembleraient leur donner raison : « Des ATSEM sont obligés de remplacer les animateurs qui sont partis. À l'école Concorde, une ATSEM s'est retrouvée avec 45 enfants à garder ! À la Blanchetière, le mercredi, les enfants doivent faire 45 minutes de marche pour aller de la cantine à leur activité. Ce n'est pas possible ! ».

Après une mise au point la semaine dernière, elle espère que la municipalité va rapidement « recadrer les choses ».

Ces dysfonctionnements ne seraient pas encore arrivés aux oreilles des parents d'élèves : « On a eu quelques remontées. Mais elles sont mineures », témoigne Guillaume Dupont, président départemental de la FCPE. « Ce sont surtout de mises au point techniques qui doivent être faites ». Il reste prudent tout de même sur « l'organisation de la réforme. Nous aurons préféré que les activités périscolaires soient obligatoires ».



Angers, le 3 septembre. Dans certaines écoles, les enfants peuvent faire de la musique après les cours. Dans d'autres, « on ne leur propose que des coloriages », assure Magali Lardeux du SNUDI FO. Archives CO - Josselin CLAIR.

ouest france

25/09/2013

Rythmes scolaires : suspension ou ajustements ?

Le syndicat Snudi-FO décrit des dysfonctionnements dans les écoles primaires publiques d'Angers, après la réforme des rythmes scolaires. Michel Houbine, maire délégué aux sports, aux loisirs et à l'éducation, réagit.

Repères

« Une situation d'urgence ». C'est en ces termes que Magali Lardeux, la secrétaire du Snudi-FO 49 (le syndicat FO des enseignants du 1^{er} degré) et Patricia Bouyer, secrétaire syndical FO pour les agents territoriaux, décrivent les conséquences des nouveaux rythmes scolaires. Depuis la rentrée, les 64 écoles publiques de la ville ont adopté la semaine de 4,5 jours (le temps scolaire est complété par des activités périscolaires).

Animation et formation

Selon le syndicat, 30 des 130 animateurs recrutés fin juin par le service animation de la ville ont démissionné. « Et certains vont être remerciés. » Le syndicat affirme que les animateurs n'ont pas tous le Bafa. Et qu'ils ont été « directement jetés dans l'arène », après une seule journée d'information.

Selon Michel Houbine, 25 animateurs ont effectivement démissionné « car ils ont trouvé un emploi à temps plein ou plus en rapport avec leur spécialité. Deux ou trois ont quitté leurs postes car ils se sentaient démunis. Personne ne sera remercié. » Quant aux qualifications, « dix à quinze animateurs, en contrat d'avenir, n'ont pas encore leur Bafa ; mais ils sont tutorés par d'autres animateurs titulaires du Bafa et seront formés dans l'année ». Selon lui, les animateurs ont bénéficié de trois journées de formation, fin août.

Sécurité

Le syndicat met le doigt sur un problème crucial. Les intervenants changeant tous les jours, comment font-ils pour identifier les personnes à qui ils doivent remettre les enfants ?

« En maternelle, les Atsem connaissent parfaitement les élèves. Et au delà, les animateurs sont dans la même situation que les enseignants en début d'année : ils apprennent à connaître les élèves et leurs parents. »

Dysfonctionnements

FO relève le cas d'enfants arrivant à 7 h 30 à la garderie et ne déjeunant qu'à 13 h. D'un battement de 20 minutes durant lequel un animateur aurait encadré 40 enfants. D'activités au rabais - Kapla (construction en bois) et coloriage dans certaines écoles. D'Atsem ou d'agents de services auxquels on a recommandé de ne pas faire de « surqualité » en matière de ménage, au profit de l'animation. « Nous avons juste rappelé que les Atsem ne doivent pas faire le ménage », réplique Michel Houbine.

Quelle école ?

FO pointe les conflits entre les enseignants et les animateurs. Et redoute une mainmise de la ville sur les écoles : « On glisse de l'école de la République vers une école dont le fonctionnement serait organisé par la mairie. » De plus, FO n'a pas envie que l'école « devienne un grand centre de loisirs ».

« On ne veut surtout pas intervenir sur le temps scolaire, qui est du ressort de l'Éducation nationale ! Mais le temps scolaire n'est pas le seul temps éducatif », répond Michel

Suspension
Dans la logique de son raisonnement, le syndicat FO réclame la suspension du dispositif, jugé « trop dangereux ». Michel Houbine concède que « des ajustements sont nécessaires. Il y a des tas d'endroits où on doit améliorer les choses. Mais ce n'est pas l'essentiel. »

Laurent BEAUVALLET.

Intervention de Magali Lardeux au rassemblement à la préfecture



Partout en France, le mouvement de **rejet du décret n'en fini pas de grossir**.

Alors que certains se répandent dans les médias pour vanter les mérites des nouveaux rythmes scolaires, les enseignants, les territoriaux, les pa-

ajouté que « les collègues ne veulent pas **qu'on les vire de leur classe à 15h30** », les mardis et vendredis, et que « **la classe c'est leur lieu de travail, c'est sacré** ».

A Aubervilliers le 8 octobre, enseignants (**95% de grévistes le 3 octobre**) et parents ont **décidé d'un nouveau rassemblement à la mairie le 16 octobre** « pour la suspension **immédiate de la mise en œuvre du décret du 24 janvier** ». La question de la grève a également été posée.

A Ris-Orangis, le maire a reçu une délégation de la centaine de collègues réunis devant la mairie le 7 octobre pour lui demander de « cesser la mise en place de la réforme sur la commune ».

A Toulouse, 350 enseignants se sont **rassemblés le 9 octobre à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de la CGT et de SUD**. A l'issue de ce rassemblement le SNUDI-FO avec le SNUipp-FSU de Haute-Garonne ont posé la **question de la grève «pour l'abrogation du décret Peillon** ».

Dans l'Oise, le SNUipp-FSU et le SNUDI-FO discutent d'un appel à la grève pour « la suspension immédiate du décret»...

Comme sur les retraites, le gouvernement ne **peut aujourd'hui se prévaloir d'aucun consensus** sur cette contre réforme Peillon. Il est urgent que se constitue un front commun de toutes les organisations pour la **suspension immédiate de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires**. La question de la grève est posée pour fédérer **nationallement le rejet qui s'exprime dans tout le pays**. FO considère pour sa part que la loi Peillon doit être abrogée.

« Le SNUDI FO 49 et FO territoriaux 49 appellent les personnels à se réunir dans chaque école du département, (qu'elle fonctionne à 4 jours ou **à 4 jours et demi**) afin d'adopter des motions pour que les syndicats appellent à la grève pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et la suspension du dispositif.

Tout observateur un peu objectif en convient, il est maintenant avéré que le décret sur les rythmes scolaires est une usine à gaz qui non seulement épuise les enfants, perturbe grandement le travail des enseignants et agents territoriaux, détériore considérablement leurs conditions de travail, mais met aussi directement en jeu la sécurité des élèves. Il ne peut pas en être autrement ! Pour répondre aux **exigences de réformes structurelles de l'Union Européenne dans le contexte d'austérité et poursuivre l'acte III de la décentralisation**, le Ministre cherche à transférer des missions de l'État aux communes. Ainsi à travers la territorialisation, le décret PEILLON comme sa loi de refondation, conduisent à l'éclatement de l'école de la République et à la remise en cause des statuts des enseignants et des personnels territoriaux.

rents et les élus municipaux expriment de plus en plus massivement leur refus des conséquences de ce décret.

Ainsi après la décision de la municipalité de CRILLON (Oise) de suspendre la semaine de 4 jours et demi la commune de Janvry (Essonne) a **annoncé qu'elle ne mettra pas en place la réforme en 2014 !**

A Paris le 8 octobre, 200 enseignants réunis avec le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, SUD Education et la CGT, appelaient à un «rassemblement hier soir lundi 14 octobre à 17 h 30 au Conseil de PARIS pour exiger **l'arrêt du dispositif de l'ARE, et rappeler leur volonté d'abrogation du décret**». Ils indiquaient que "si la Ville maintenait son dispositif, la question de la grève serait posée **comme il a été décidé par l'AG du 8 octobre.**»

En fait, ils étaient 1 000 hier soir devant la mairie de Paris. Le représentant de la FSU a déclaré pour sa part : « la mairie et le rectorat doivent changer de discours et ne peuvent plus nier la réalité des écoles qui est catastrophique dans une large majorité de nos établissements ». Quant au représentant de FO il a déclaré : « On ne demande pas des aménagements, il faut carrément arrêter ». Il a

MOTION des professeurs des écoles et des agents territoriaux de la ville d'Angers réunis à l'initiative de Force Ouvrière devant la Préfecture d'Angers et soutenus par des parents d'élèves, des usagers du service public.

Remise au préfet le 15 octobre

Les professeurs des écoles et les agents territoriaux rassemblés ce jour devant la Préfecture d'Angers se sont réunis début octobre et ont fait un état des lieux de la rentrée avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Alors que le 12 février dernier, 60% des professeurs des écoles étaient grévistes pour exiger l'abrogation du décret du 24 janvier, dans le Maine et Loire, 10 communes sont passées en force, notamment Angers.

Ce décret qui territorialise l'école a des conséquences sérieuses pour les élèves, les enseignants et les personnels territoriaux.

Les témoignages des personnels confrontés en cette rentrée à la mise en place des rythmes scolaires vont tous dans le même sens. Le constat est clair et sans appel :

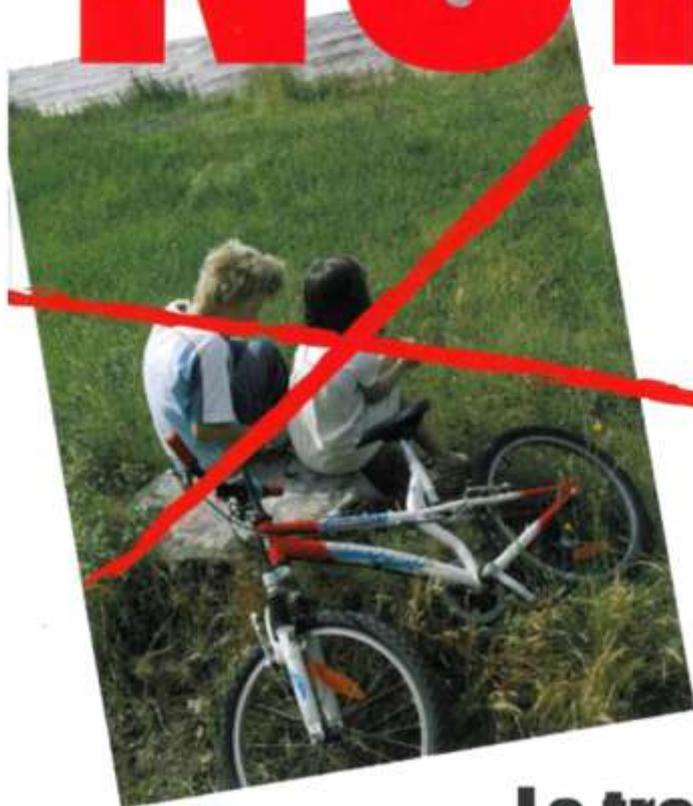
Dans les écoles, c'est un désordre généralisé où la confusion entre le scolaire et le périscolaire règne, menaçant les garanties statutaires des enseignants et des agents territoriaux et le bien être des enfants. Comme Force ouvrière est venue le détailler en audience ce jour, c'est une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels travaillant au sein de l'école et des conditions d'apprentissage des élèves.

Des professeurs des écoles disent "on va craquer", des ATSEM s'enferment dans les dortoirs pour pleurer, des animateurs augmentent leur temps de travail sans totalement être payés, les problèmes d'insécurité pour les élèves s'accumulent...

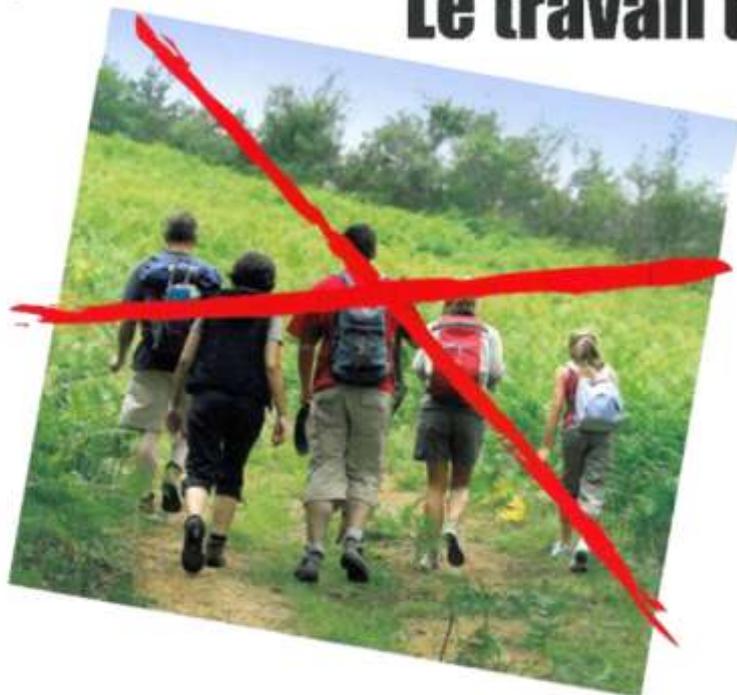
La situation est grave.

Voilà pourquoi les professeurs des écoles et les agents territoriaux réunis ce jour devant la Préfecture d'Angers, demandent la suspension immédiate du dispositif mis en place par la Mairie d'Angers et l'abrogation du décret du 24 janvier sur les rythmes scolaires.

NON au travail **le dimanche!**



Le travail du dimanche c'est :



**pas d'enfants,
pas de famille,
pas de loisirs...**

F49
www.fo49.fr

Union Départementale Force Ouvrière
du Maine et Loire
14 place Imbach 49100 ANGERS
02 41 25 49 60

FO
la force syndicale